

Communauté d'Agglomération de Saintes



RAPPORT ANNUEL

2018

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. LES INDICATEURS TECHNIQUES	3
1.1. LE TERRITOIRE DESSERVI	3
1.1.1. Présentation du périmètre	3
1.1.2. Organisation du service	4
1.1.3. Compétences.....	7
1.2. LA PREVENTION DES DECHETS	11
1.2.1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010.....	11
1.2.2. Actions d'économie circulaire	11
1.3. ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS	13
1.3.1. Précollecte	13
1.3.2. Population desservie	14
1.3.3. Organisation de la collecte en porte-à-porte	14
1.3.4. Fréquences de collecte.....	15
1.3.5. Déchetteries.....	16
1.4. BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS	18
1.4.1. Evolution des tonnages collectés	18
1.4.2. Evolution des tonnages reçus en déchetteries.....	19
1.5. LE TRAITEMENT DES DECHETS	20
1.6. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS	22
2. LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	24
2.1. DETAIL DES PRINCIPALES DEPENSES	24
2.1.1. Détail contributions CYCLAD pour 2018	24
2.1.2. Historique des contributions traitement versées au CYCLAD.....	24
2.1.3. Facturation de fournitures et prestations	25
2.2. BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT	25
2.2.1. Montant annuel global des dépenses et des recettes du service.....	25
2.2.2. Synthèse du compte administratif 2018	26
2.2.3. Modalités d'établissement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.....	30
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	31

INTRODUCTION

Le présent rapport est établi en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

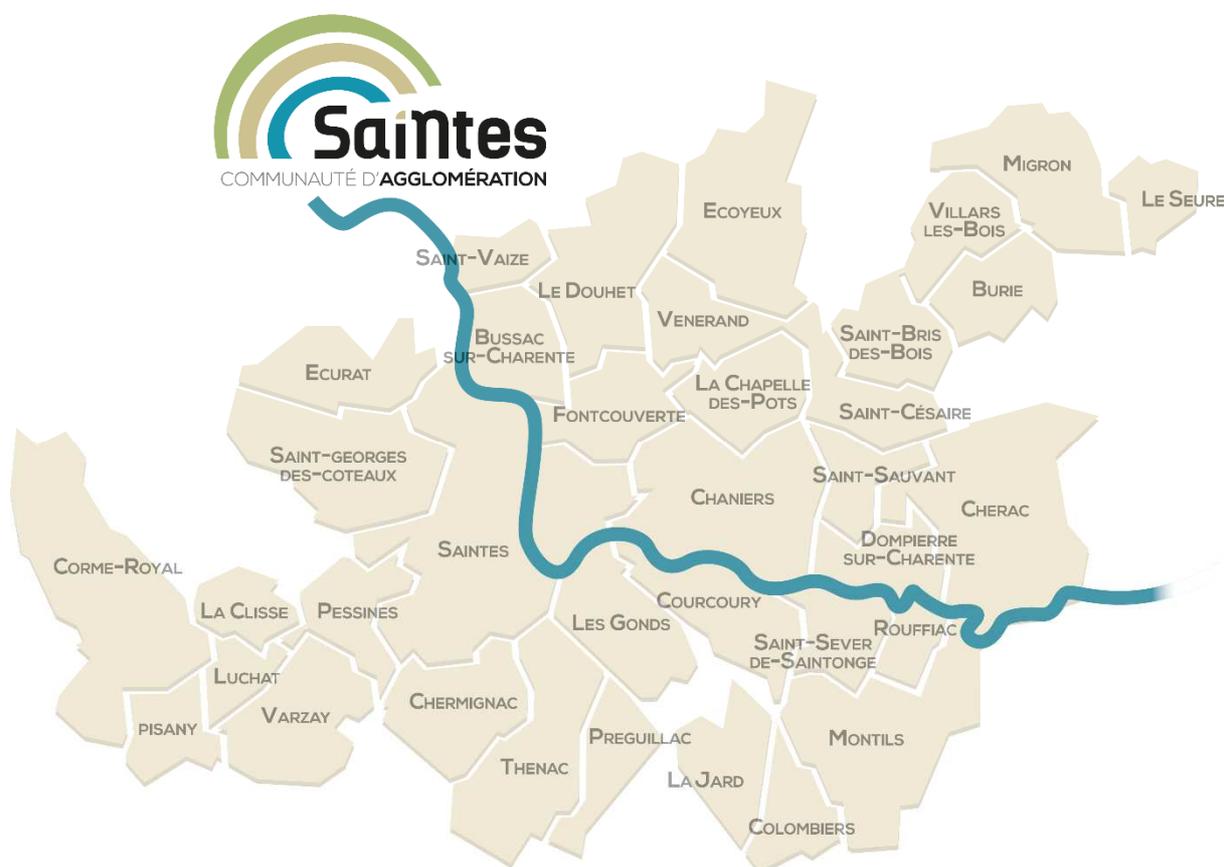
Ce rapport a pour objectif de présenter un compte-rendu technique et financier du service public d'élimination des déchets pour l'année 2018.

1. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1. LE TERRITOIRE DESSERVI

1.1.1. Présentation du périmètre

La Communauté d'Agglomération (CDA) de Saintes est aujourd'hui composée de 36 communes. Elle est issue de la fusion, en 2013, de la Communauté de Communes (CDC) du Pays Santon (19 communes) et de la CDC du Pays Buriaud (10 communes) additionnées des communes de La Clisse, Corme-Royal, Ecoyeux, Luchat, Montils, Pisany et Rouffiac.



1.1.2. Organisation du service

La CDA de Saintes assure la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) de façon séparative selon les flux suivants :

- OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
- EMR : Emballages Ménagers Recyclables
- Papier ou JRM : Journaux Revues Magazines
- Verre
- FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

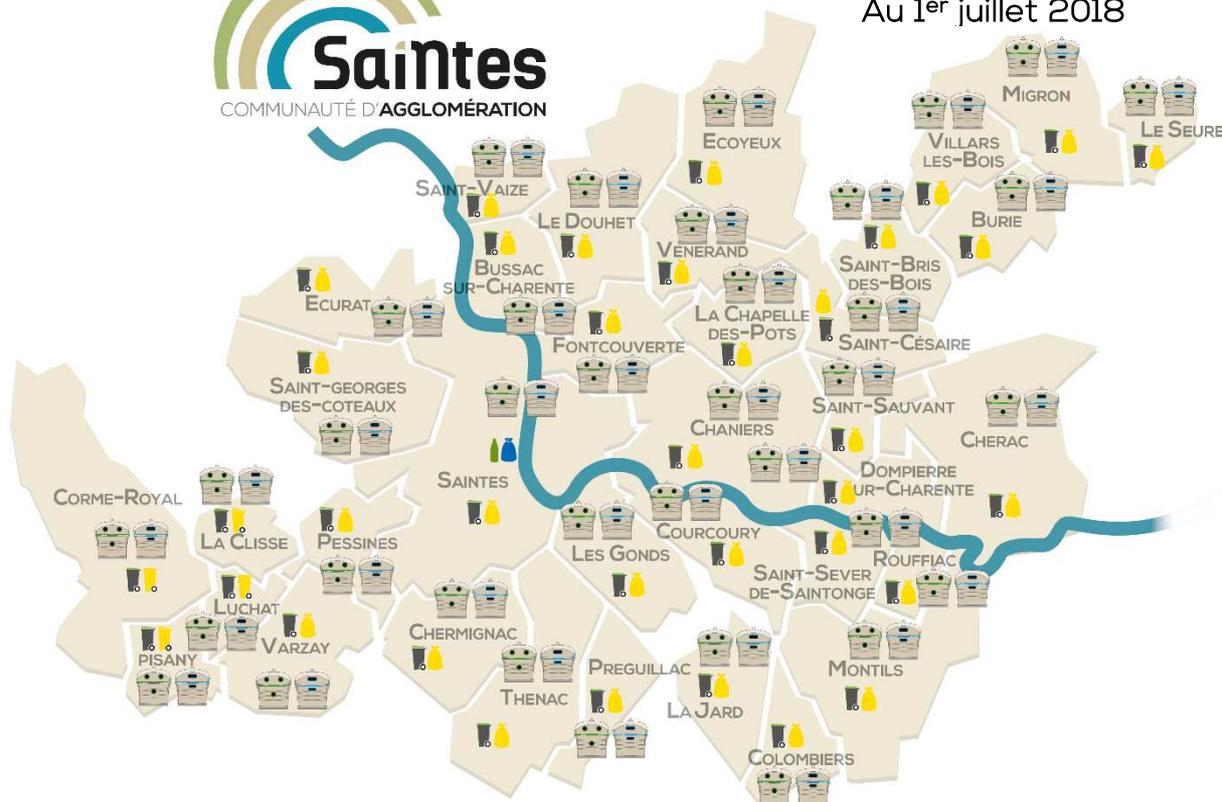
Depuis la création de la CDA de Saintes en 2013, les modes de collecte existant antérieurement sur les différentes communes avait été conservés dans l'état entraînant une grande variété de modalités de collecte, à la fois au niveau des contenants mais aussi des typologies de collecte.

La CDA de Saintes a donc décidé en 2017 mettre en œuvre une harmonisation des modes de collecte en 2018.

Ce travail a porté à la fois sur les fréquences de collecte, les contenants et le mode de ramassage (porte-à-porte) ou apport volontaire.

Pour mener à bien cette démarche et afin d'accompagner cette harmonisation d'une optimisation du service, la CDA de Saintes a fait appel à un bureau d'étude. L'objectif du projet était d'harmoniser le service tout en diminuant les coûts de collecte afin de faire face à l'augmentation constante des charges du service, notamment concernant le traitement et le carburant.

L'étude pour l'harmonisation et l'optimisation du service lancée fin 2016 a été conduite et achevée au 1^{er} semestre 2017. Grâce aux résultats de cette étude, les élus de la CDA ont pu prendre des orientations fortes en ce qui concerne le service public de gestion des déchets. Ces orientations s'inscrivent dans une volonté affirmée de trouver le meilleur équilibre possible entre le coût et la qualité du service rendu aux usagers.



Légende :

- OMr : Bacs roulants** 
- EMR : Bacs roulants**  **ou sacs jaunes** 
- Papier : Bacs roulants**  **ou contenants libres**  **ou PAV** 
- Verre : Bacs roulants**  **ou contenants libres**  **ou PAV** 

1.1.2.1. Déchets pris en charge par le service

Nombre de communes par mode de collecte au 1^{er} janvier 2018 :

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages ménagers recyclables	Verre	Papier	Biodéchets
Collecte en porte-à-porte	36	36	30	31	1
Collecte en points d'apport volontaires	2	2	8	7	

Nombre de communes par mode de collecte au 1^{er} juillet 2018 :

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages ménagers recyclables	Verre	Papier et emballages cartonnés	Biodéchets
Collecte en porte-à-porte	36	36	1	1	1
Collecte en points d'apport volontaires	2	2	36	36	

La commune de Saintes étant collectée différemment selon les secteurs, le total est donc supérieur à 36.

1.1.3. Compétences

1.1.3.1. Répartition des compétences

Les compétences en matière d'élimination des déchets sont :

- La collecte,
- La gestion des déchetteries,
- Le traitement des déchets.

La CDA de Saintes exerce les compétences collecte et gestion des déchetteries. La compétence traitement est déléguée au Syndicat Mixte CYCLAD dont le siège est situé à Surgères.

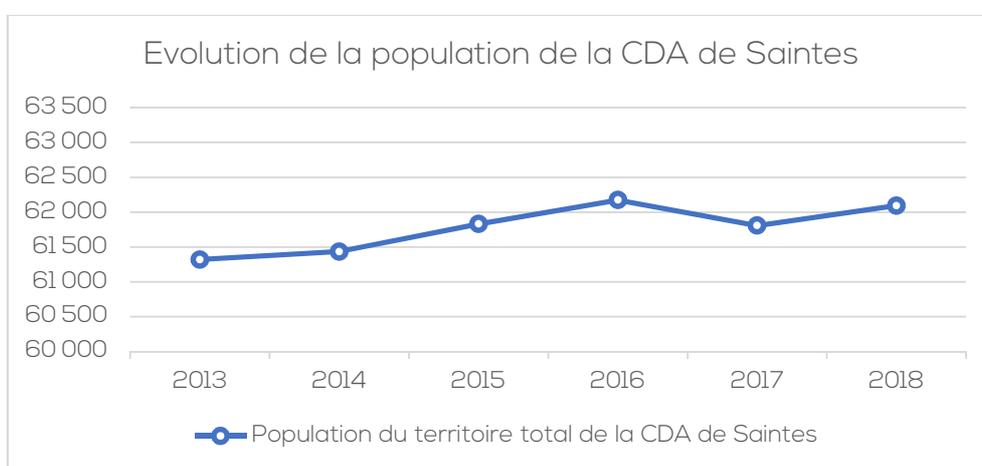
1.1.3.2. Compétence collecte

Cette compétence comprend la collecte en porte-à-porte (PAP) et la collecte en points d'apport volontaire, enterrés (PAE) ou aériens (PAV).

Au 1^{er} janvier 2018, elle est intégralement exercée en régie sur le territoire de la CDA de Saintes. A partir du 1^{er} juillet 2018, la collecte des PAV est confiée à un prestataire.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la population desservie par le service ces 3 dernières années :

Période	Population totale	Evolution annuelle
2016	62 174 hab.	+ 0,56 %
2017	61 808 hab.	- 0,59 %
2018	62 095 hab.	+ 0,46 %



La population de la CDA de Saintes était en constante augmentation jusqu'en 2016. Après une légère diminution du nombre d'habitants en 2017, on observe une nouvelle hausse en 2018 mais la population totale reste inférieure à celle de 2016.

A partir de 2016, l'intégralité du territoire étant collectée en régie, l'évolution de population desservie en régie est la même que la population totale de la CDA.

1.1.3.3. Compétence déchetteries

La Communauté d'Agglomération de Saintes exploite en régie 6 déchetteries situées sur les communes de :

- Saintes (Déchetteries Ouest, Nord et Artisanale)
- Burie
- Chaniers
- Corme-Royal



Localisation des déchetteries de la CDA de Saintes

1.2. LA PREVENTION DES DECHETS

1.2.1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits en 2010 correspond à l'indice 100. Les DMA correspondent à l'ensemble des déchets collectés sur le territoire en porte-à-porte, apport volontaire et déchetteries.

L'indice pour l'année 2018 est calculé en multipliant le tonnage de cette année par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Tonnage DMA 2010 : 26 615 tonnes

Tonnage DMA 2018 : 35 028 tonnes

Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 : 131,61

L'augmentation importante de l'indice s'explique par l'évolution du périmètre de l'EPCI depuis 2010. En effet, le tonnage 2010 correspond au territoire de la Communauté de Communes du Pays Santon regroupant 19 communes pour 45 721 habitants alors que le tonnage 2018 correspond au périmètre de la CDA de Saintes qui comprend 36 communes et 62 095 habitants.

Le même indice à population constante serait de : 96,91

Les chiffres ne sont connus à périmètre constant que depuis le 1^{er} janvier 2012. Pour information, en 2012, le tonnage de DMA collectés sur le périmètre de l'actuelle CDA de Saintes était de 30 838,35 tonnes.

1.2.2. Actions d'économie circulaire

En 2016, la Communauté d'Agglomération de Saintes a mis en place un groupe de travail issu de la commission économie dédié spécifiquement à l'économie sociale et solidaire (ESS) et à l'économie circulaire.

Cette instance travaille notamment sur la question du réemploi et de la réutilisation des objets dans le cadre de la prévention des déchets, de l'ESS et de l'économie circulaire.

Pendant l'année 2017, plusieurs visites de structures existantes ont été réalisées afin de prendre connaissance du fonctionnement de ces solutions et des avantages et inconvénients de chaque structure. Les élus en charge du développement économique, de l'ESS et de la gestion des déchets ainsi que des agents des services concernés ont visité les sites de St Eloi (Grand Poitiers), la Valorétri (CC Terres de Montaigu), Vivractif (CA Rochefort Océan) et Boufféré.

En parallèle de ces visites, un groupe de travail composé de la CDA de Saintes, le Syndicat Mixte Cyclad et la Chambre de Commerce et d'Industrie Rochefort et Saintonge ainsi que d'acteurs locaux des secteurs industriels et commerciaux a vu le jour dans le but d'initier une démarche d'économie circulaire sur le territoire.

Le club d'entreprises Parc Saintes Océan, qui avait déjà travaillé auparavant sur la question des déchets de ses adhérents, s'est porté volontaire pour s'inscrire dans cette démarche. Après identification des entreprises ayant un fort potentiel de déchets valorisables en fonction de leur activité et de leur production de déchets, une première étape de diagnostic a été menée sur le terrain courant 2017 pour identifier les transferts de matériaux valorisables entre les entreprises qui les produisent et celles qui pourraient les réutiliser.

Ce diagnostic s'est poursuivi en 2018.

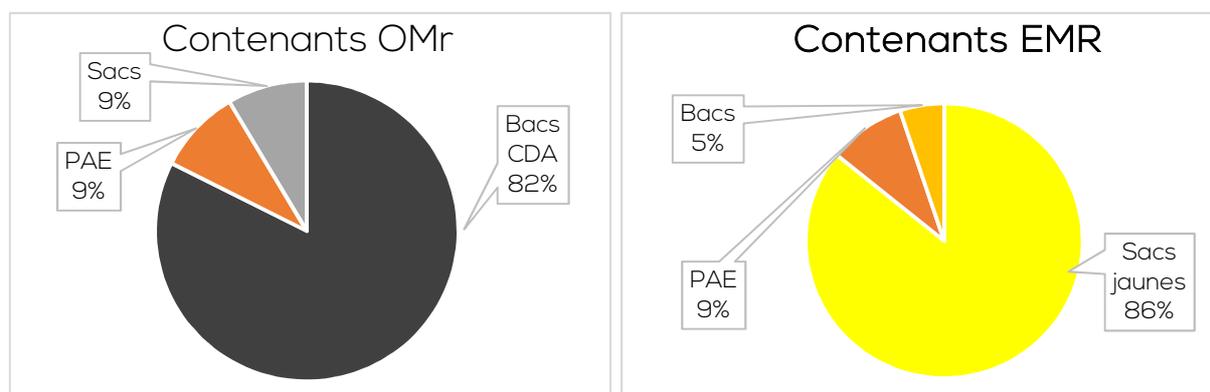
1.3. ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

1.3.1. Précollecte

L'équipement de précollecte des usagers de la CDA de Saintes a évolué en 2018 en conséquence de l'évolution des modalités de collecte.

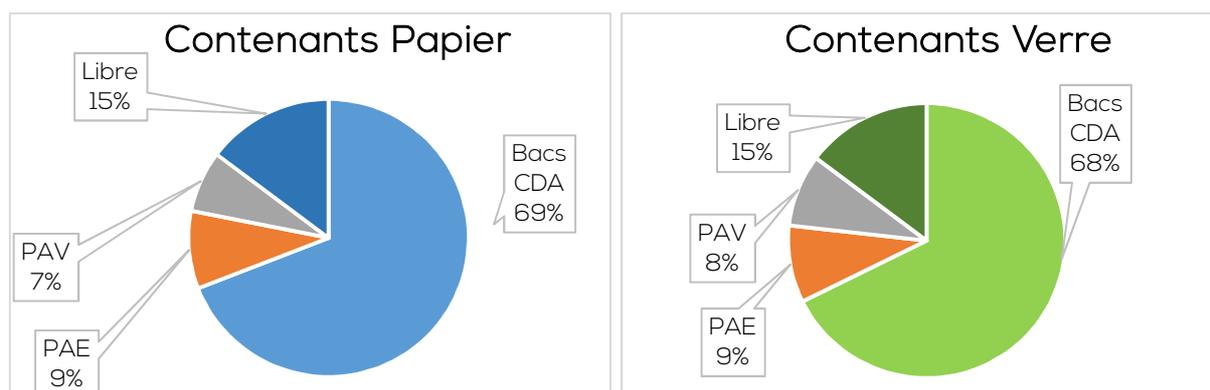
Les graphiques suivants décrivent par flux de collecte la proportion de chacun des types de contenant présent dans les foyers de la CDA.

Pour les OMr et les EMR, cet équipement n'a pas évolué en cours d'année :

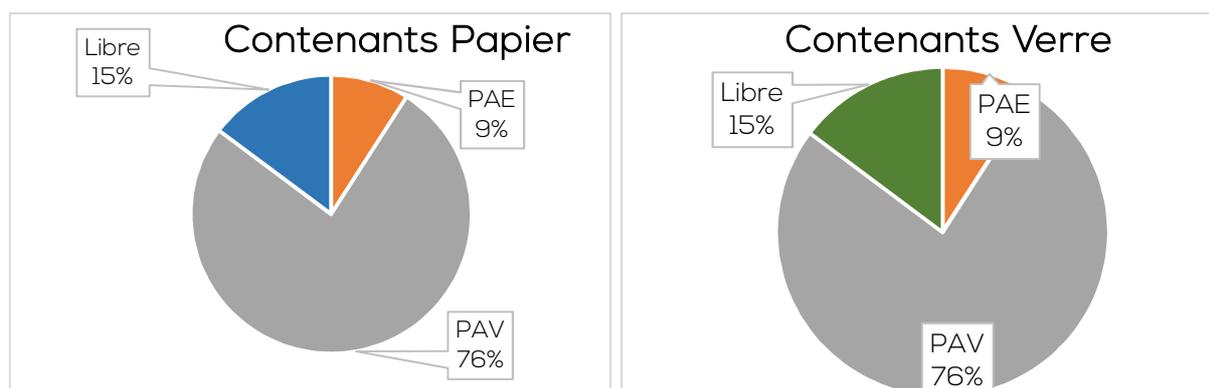


Pour le papier et le verre, l'équipement a fortement changé avec le passage à la collecte en points d'apport volontaires au 1^{er} juillet 2018.

Dotation au 1^{er} janvier 2018 :



Dotation au 1^{er} juillet 2018 :



1.3.2. Population desservie

Population 2018 : 62 095 habitants

Nombre moyen d'usagers sur l'année : 31 328 usagers dont 2 097 usagers n'étant pas des ménages (professionnels, administrations, associations, etc.)

2 750 usagers sont desservis par une collecte en points d'apport volontaire enterrés pour les 4 flux (ordures ménagères résiduelles, emballages ménagers recyclables, verre et papier).

1.3.3. Organisation de la collecte en porte-à-porte

La collecte est organisée selon les modalités décrites au 1.1.2. « Organisation du service »

1.3.4. Fréquences de collecte

Comme vu au 1.1.2. « Organisation du service », les modalités et fréquences de collecte ont évolué au cours de l'année 2018.

Le tableau ci-dessous décrit, pour les usagers collectés en porte-à-porte, le nombre de passage par semaine, par secteur et par flux jusqu'au 30 juin 2018 :

Secteur	OMr	EMB	Papier	Verre	FFOM
Saintes Centre-Ville Rive Gauche	3	1	1/4	1/4	
Saintes hors Centre-Ville	0,5	1	1/8	1/8	1*
Autres communes (verre et papiers en vrac)	0,5	1/2	1/4	1/4	
Autres communes (verre et papiers conteneurisés)	0,5	1/2	1/8	1/8	

* le secteur collecté en FFOM concerne le secteur périurbain de la commune de Saintes (hors hyper-centre et écarts).

Au 1^{er} juillet 2018, la collecte en porte-à-porte du verre et du papier a cessé sur tous les secteurs en dehors du centre-ville rive gauche de Saintes.

Les professionnels dont l'activité (métiers de bouche) ou les volumes le nécessitent continuent à bénéficier d'une collecte hebdomadaire des déchets assimilés aux ordures ménagères. Certains professionnels identifiés comme gros producteurs bénéficient d'une 2^{ème} collecte hebdomadaire de ces déchets sur la ville de Saintes et les zones d'activité environnantes.

1.3.5. Déchetteries

L'implantation des déchetteries du territoire de la CDA est décrite au paragraphe 1.1.3.3. « Compétence déchetteries ».

Les tableaux suivants présentent les déchets admis sur les déchetteries de la CDA de Saintes.

- Déchets **admis sur l'ensemble des déchetteries** (Saintes Ouest, Saintes Nord, Saintes - Artisanale, Burie, Chaniers, Corme-Royal) :



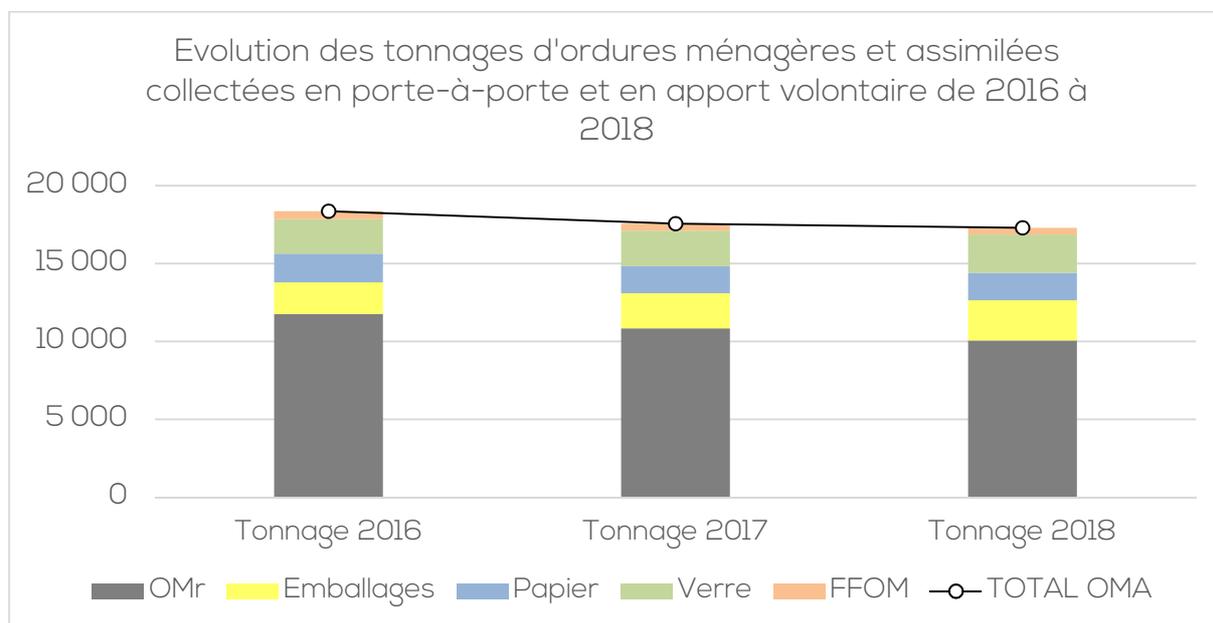
➤ Déchets **admis uniquement sur certaines déchetteries** de la CDA de Saintes :

Déchetterie	Déchets spécifiques au site				
Saintes – Ouest	 TEXTILES CHAUSSURES	 DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)	 BATTERIES	 PNEUMATIQUES	 HUILES DE VIDANGE
	 HUILES DE FRITURES	 DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES			
Saintes – Nord	 TEXTILES CHAUSSURES	 DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)	 BATTERIES	 PNEUMATIQUES	 MOBILIER
	 HUILES DE VIDANGE	 HUILES DE FRITURES	 BOUTEILLES DE GAZ	 DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES	
Saintes – Artisanale	 RÉUTILISATION RÉEMPLOI	 TEXTILES CHAUSSURES	 AMIANTE / CIMENT	 DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES	
Burie	 DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)	 BATTERIES	 HUILES DE VIDANGE	 HUILES DE FRITURES	
Chaniers	 DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)	 BATTERIES	 HUILES DE VIDANGE	 HUILES DE FRITURES	 TEXTILES CHAUSSURES
Corme-Royal	 DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)	 BATTERIES	 HUILES DE VIDANGE	 HUILES DE FRITURES	 TEXTILES CHAUSSURES

1.4. BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS

1.4.1. Evolution des tonnages collectés

Flux collectés	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Variation 2016-2018
Ordures Ménagères résiduelles en porte-à-porte	11 188	10 285	9 437	-15,65%
Ordures Ménagères résiduelles en PAE	570	548	615	7,89%
OMr	11 758	10 833	10 052	-14,51%
Emballages en porte-à-porte	1 793	2 013	2 335	30,23%
Emballages en PAE	238	251	265	11,34%
Emballages	2 031	2 264	2 600	28,02%
Papier en porte-à-porte	1 341	1 252	740	-44,82%
Papier en PAE/PAV	510	491	1010	98,04%
Papier	1 851	1 743	1 750	-5,46%
Verre en porte-à-porte	1 515	1 512	961	-36,57%
Verre en PAE/PAV	689	771	1499	117,56%
Verre	2 204	2 283	2 460	11,62%
FFOM	511	443	443	-13,31%
TOTAL OMA	18 355	17 566	17 305	-5,72%



On observe que le tonnage global d'ordures ménagères et assimilées collecté sur le territoire de la CDA de Saintes diminue constamment depuis 2016.

Dans le détail, on peut constater que les tonnages d'ordures ménagères résiduelles baissent de façon plus importante au profit des tonnages des différents déchets recyclables, notamment des emballages ménagers.

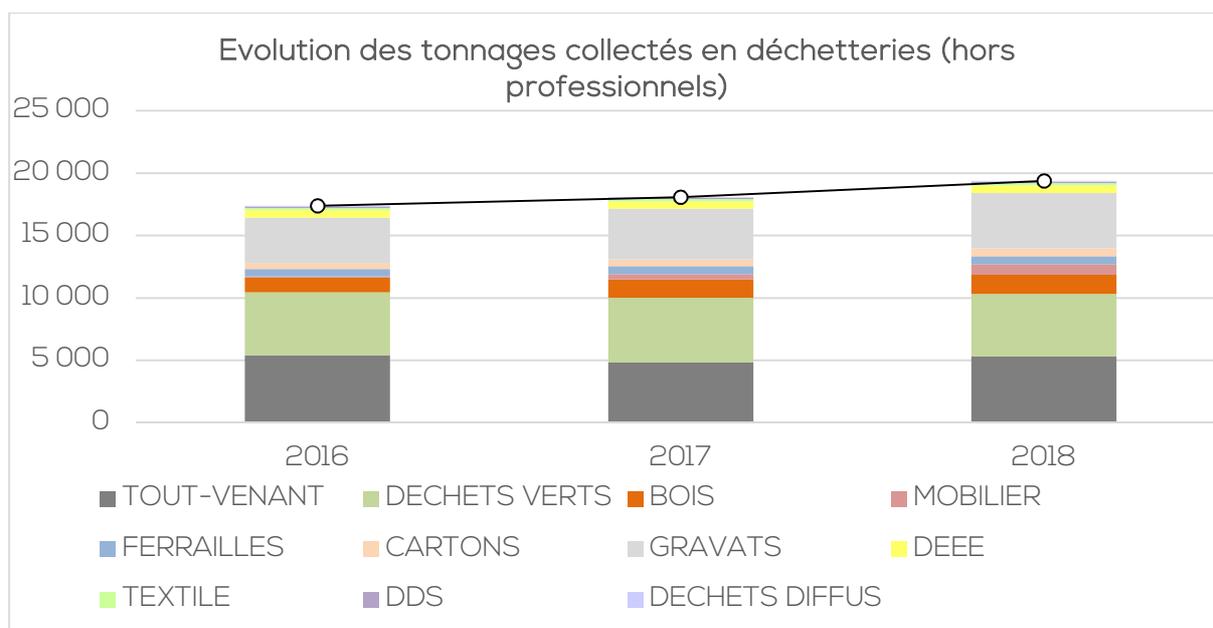
1.4.2. Evolution des tonnages reçus en déchetteries

➤ Tonnages de **déchets de particuliers** reçus en déchetterie sur les 3 dernières années :

	2016	2017	2018	Variation 2016-2018
TOUT-VENANT	5 405,20	4 827,28	5 307,34	-1,81%
DECHETS VERTS	5 060,30	5 198,18	5 011,32	-0,97%
BOIS	1 152,34	1 449,28	1 551,46	34,64%
MOBILIER	122,24	432,20	836,08	583,97%
FERRAILLES	571,94	633,41	633,71	10,80%
CARTONS	500,54	552,78	636,26	27,11%
SOUS-TOTAL HORS GRAVATS	12 812,56	13 093,13	13 976,17	9,08%
GRAVATS	3 616,46	4 051,22	4 417,30	22,14%
SOUS-TOTAL CAISSON	16 429,02	17 144,35	18 393,47	11,96%
DEEE	589,77	572,38	589,88	0,02%
TEXTILE	193,67	206,46	220,84	14,03%
DDS	99,31	102,82	95,71	-3,63%
HUILE MOTEUR	18,63	24,21	23,58	26,57%
PNEUS	16,48	*	*	
BATTERIES	10,78	10,75	7,14	-33,77%
AMIANTE LIEE	10,22	7,28	21,54	110,76%
PILES	6,26	5,02	7,50	19,83%
HUILE VEGETALE	1,95	2,15	3,02	54,87%
LAMPES ET NEONS	1,51	1,28	1,33	-11,92%
RADIOGRAPHIES MEDICALES	0,77	*	*	
SOUS-TOTAL DECHETS DIFFUS	66,60	50,69	64,11	-3,74%
TOTAL	17 378,37	18 076,70	19 364,01	11,43%

* tonnages non communiqués

Après plusieurs années de baisse, on observe que les tonnages reçus en déchetterie augmentent sensiblement en 2018. Cette hausse concerne pratiquement tous les flux, ultimes comme valorisables. Il faut tout de même noter la hausse du tonnage de tout-venant, après une forte baisse entre 2016 et 2017, bien que le tonnage réceptionné en 2018 reste inférieur à celui de 2016 de 1,81 %.



➤ Tonnages de **déchets de professionnels** reçus à la déchetterie artisanale de Saintes sur les 3 dernières années :

	2016	2017	2018	Variation 2016-2018
TOUT-VENANT / BOIS	539,86	519,68	490,72	-9,10%
GRAVATS	428,78	390,12	338,68	-21,01%
VALORISABLES	46,56	42,30	0,00	-100,00%
DEEE	16,94	15,02	37,30	120,19%
AMIANTE LIEE	16,86	12,06	9,18	-45,55%
TOTAL	1049,00	979,18	875,88	-16,50%

1.5. LE TRAITEMENT DES DECHETS

La CDA de Saintes délègue la compétence « traitement des déchets » au Syndicat Mixte CYCLAD dont le siège est situé à Surgères. Le détail des chiffres concernant le traitement et les filières concernées est donc présenté dans le rapport annuel de CYCLAD, « Chiffres clés 2018 ».

Dans le courant de l'année 2018, la CDA de Saintes a connu une nouvelle évolution de ses consignes de tri visant à faciliter le geste de tri et améliorer le recyclage des emballages.

Au 1^{er} juillet 2018, à l'occasion de l'harmonisation de la collecte du verre et du papier sur le territoire de la CDA de Saintes, les emballages en papier-carton doivent dorénavant être déposés avec les papiers recyclables dans les colonnes d'apport volontaire.

Les nouvelles consignes diffusées aux usagers de la CDA de Saintes sont les suivantes :

LES GESTES DE TRI

LES EMBALLAGES MÉNAGERS

Bouteilles, briques et
flacons alimentaires,
flacons de produits
d'hygiène ou ménagers,
emballages métalliques...



... tous les sacs et sachets,
les films, les plastiques
rigides...



... et tous les petits emballages en métal.



Attention ! Les cartons bruns doivent être déposés en déchèteries.

LE PAPIER RECYCLABLE ET LES EMBALLAGES PAPIER CARTON

Prospectus publicitaires, journaux,
magazines, enveloppes.



LE VERRE RECYCLABLE

Tous les récipients en verre qui ont un
couvercle ou un bouchon (pots et bocaux,
bouteilles en verre...).



Les principaux sites de traitements de déchets collectés en porte-à-porte et en apport volontaire sur le territoire de la CDA de Saintes sont les suivants :

- Pour les ordures ménagères résiduelles : ISDND (Installations de stockage de Déchets Non Dangereux) de Lapoyade (33) et Gizay (86)
- Pour les emballages ménagers recyclables : Centre de tri ALTRIANE à La Rochelle (17) et SITA à Poitiers (86)
- Pour le papier : Papeterie HUTAMAKI à l'Île d'Elle (85)
- Pour le verre : VERALLIA à Chateaubernard (16)

Près de 42% des déchets collectés en porte-à-porte et en apport volontaire sont valorisés ou recyclés.

Les déchets collectés en déchetteries sont envoyés directement dans les différentes filières de valorisation en France ou dans des pays limitrophes.

Le tout-venant réceptionné en déchetterie est traité, comme les ordures ménagères résiduelles, dans les ISDND (Installations de stockage de Déchets Non Dangereux) de Lapoyade (33) et Gizay (86).

Près de 50% des déchets réceptionnés en déchetteries sont valorisés ou recyclés.

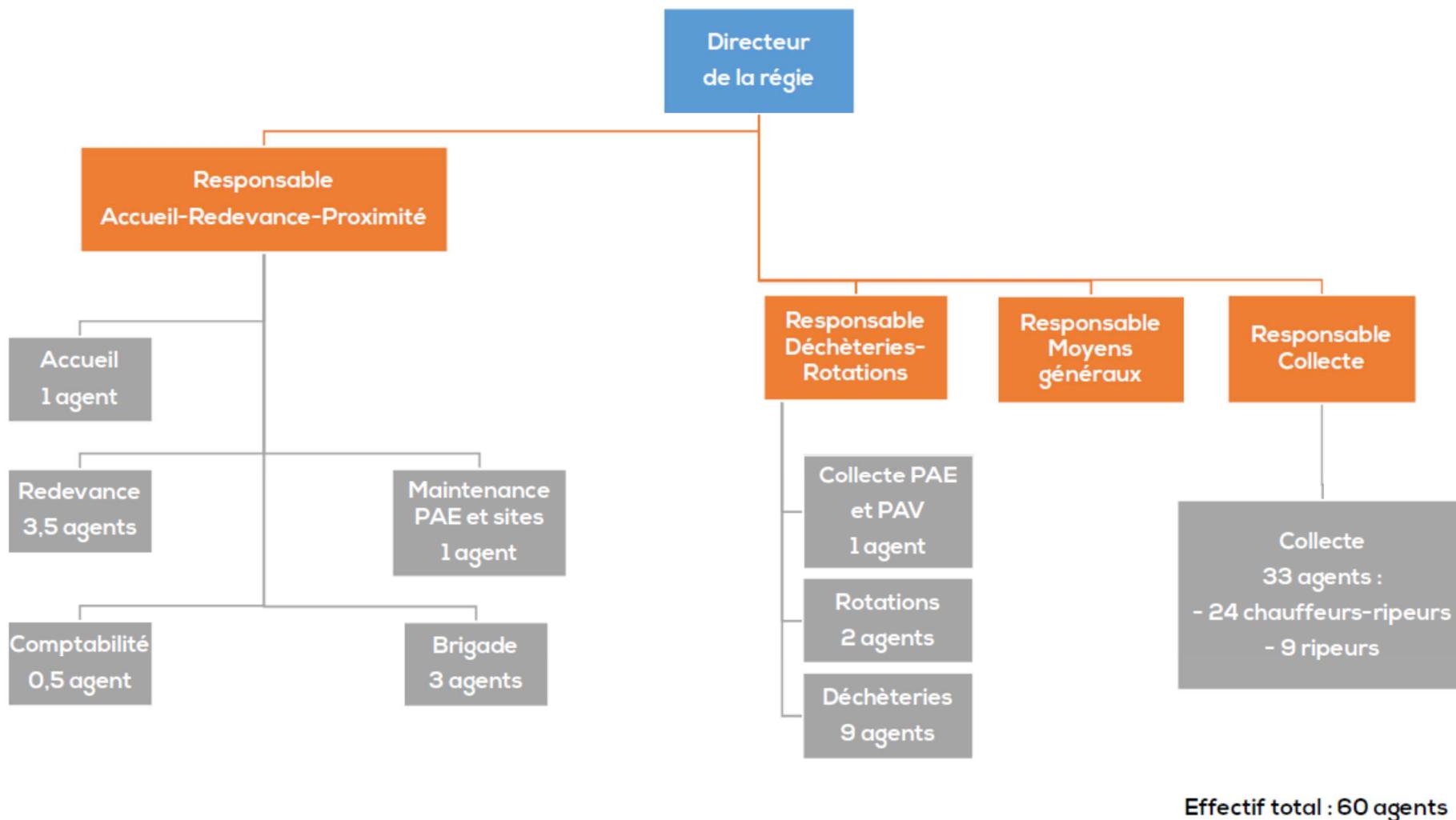
1.6. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS

En 2018, la CDA de Saintes réalise l'ensemble des opérations de collecte et de gestion des déchetteries en régie à l'exception de la collecte en PAV du verre et du papier, confiée à un prestataire à partir du 1^{er} juillet 2018.

L'effectif permanent de la direction politique des déchets est composé de 64 agents au 1^{er} février 2018. La répartition des agents dans les différents services est présentée dans l'organigramme en page suivante.

Le prestataire en charge de la collecte des PAV emploie un chauffeur à temps plein pour effectuer cette prestation.

Organigramme du service Politique des déchets – Au 31 décembre 2018



2. LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

2.1. DETAIL DES PRINCIPALES DEPENSES

2.1.1. Détail contributions CYCLAD pour 2018

Contribution	Montant
Traitement et valorisation des déchets issus de la collecte	1 552 375,00 €
Traitement et valorisation des déchets issus des déchetteries	515 388,50 €
TOTAL contribution CYCLAD 2017	2 067 763,50 €

A ces contributions s'ajoute la facturation par Cyclad du traitement des déchets des professionnels reçus à la déchetterie Artisanale et livrés au centre de transfert de Chermignac.

Le montant des factures pour l'année 2018 s'élève à : **78 407,08 €**

TOTAL sommes versées CYCLAD 2018	2 146 170,50 €
---	-----------------------

2.1.2. Historique des contributions traitement versées au CYCLAD

	2014	2015	2016	2017	2018
Population	61 435	61 830	62 174	61 808	62 095
Evolution n/n-1		0,64%	0,56%	-0,59%	0,46%
Traitement DMA	25,00 €/hab				
Evolution n/n-1		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Traitement déchetteries	7,20 €/hab	7,30 €/hab	7,30 €/hab	8,30 €/hab	8,30 €/hab
Evolution n/n-1		1,39%	0,00%	13,70%	0,00%
Contribution annuelle	1 978 207,00 €	1 997 109,00 €	2 008 220,20 €	2 058 206,40 €	2 067 763,50 €
Evolution n/n-1		0,96%	0,56%	2,49%	0,46%
Variation n/n-1		18 902,00 €	11 111,20 €	49 986,20 €	9 557,10 €

Tonnage collecte	18 893,55	17 207,34	18 789,56	18 039,05	19 268,16
PU / tonne collecte	81,29 €	89,83 €	82,72 €	85,66 €	80,57 €
Evolution n/n-1		10,51%	-7,91%	3,55%	-5,94%
Tonnage déchetteries	12 527,97	17 687,60	17 378,37	18 076,70	19 122,29
PU / tonne déchetteries	35,31 €	25,52 €	26,12 €	28,38 €	26,95 €
Evolution n/n-1		-27,73%	2,35%	8,66%	-5,03%

2.1.3. Facturation de fournitures et prestations

Ci-dessous les principales prestations ou fournitures réglées à des organismes extérieurs en 2018 :

En fonctionnement :

- Collecte du verre et du papier en PAV : 60 687,02 € TTC
- Achats de sacs jaunes : 64 045,62 € TTC
- Equipements de protection individuelle : 44 858,75 € TTC
- Nettoyage des conteneurs enterrés : 19 454,40 € TTC

En investissement :

- Colonnes d'apport volontaire : 431 435,49 € TTC
- Benne à ordures ménagères : 237 869,64 € TTC
- Camion d'entretien des PAV : 94 539,36 € TTC
- Bacs roulants : 39 151,20 € TTC

2.2. BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

2.2.1. Montant annuel global des dépenses et des recettes du service

Le budget du service Politique des déchets est un budget annexe qui doit donc être équilibré sans apport du budget principal de la CDA de Saintes.

Son financement provient exclusivement de la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères, incitative (REOMI) ou non (REOM), et de subventions éventuelles.

2.2.2. Synthèse du compte administratif 2018

2.2.2.1. Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
CHAPITRE	Mandats émis (2017)	Mandats émis (2018)	Variation 2017-2018
011. Charges à caractère général	1 012 257,79 €	1 216 067,59 €	20%
012. Charges de personnel	3 098 500,00 €	2 979 001,25 €	-4%
65. Autres charges de gestion courante (dont contributions CYCLAD collecte, déchetteries et traitement)	2 213 511,80 €	2 154 889,96 €	-3%
66. Charges financières	790,68 €	743,84 €	-6%
67. Charges exceptionnelles (titres annulés sur exercices antérieurs)	114 457,19 €	75 056,42 €	-34%
042. Opérations d'ordres de transferts entre sections (amortissements mobiliers et immobiliers)	862 996,54 €	919 382,59 €	7%
TOTAL DES DEPENSES :	7 302 514,00 €	7 345 141,65 €	1%

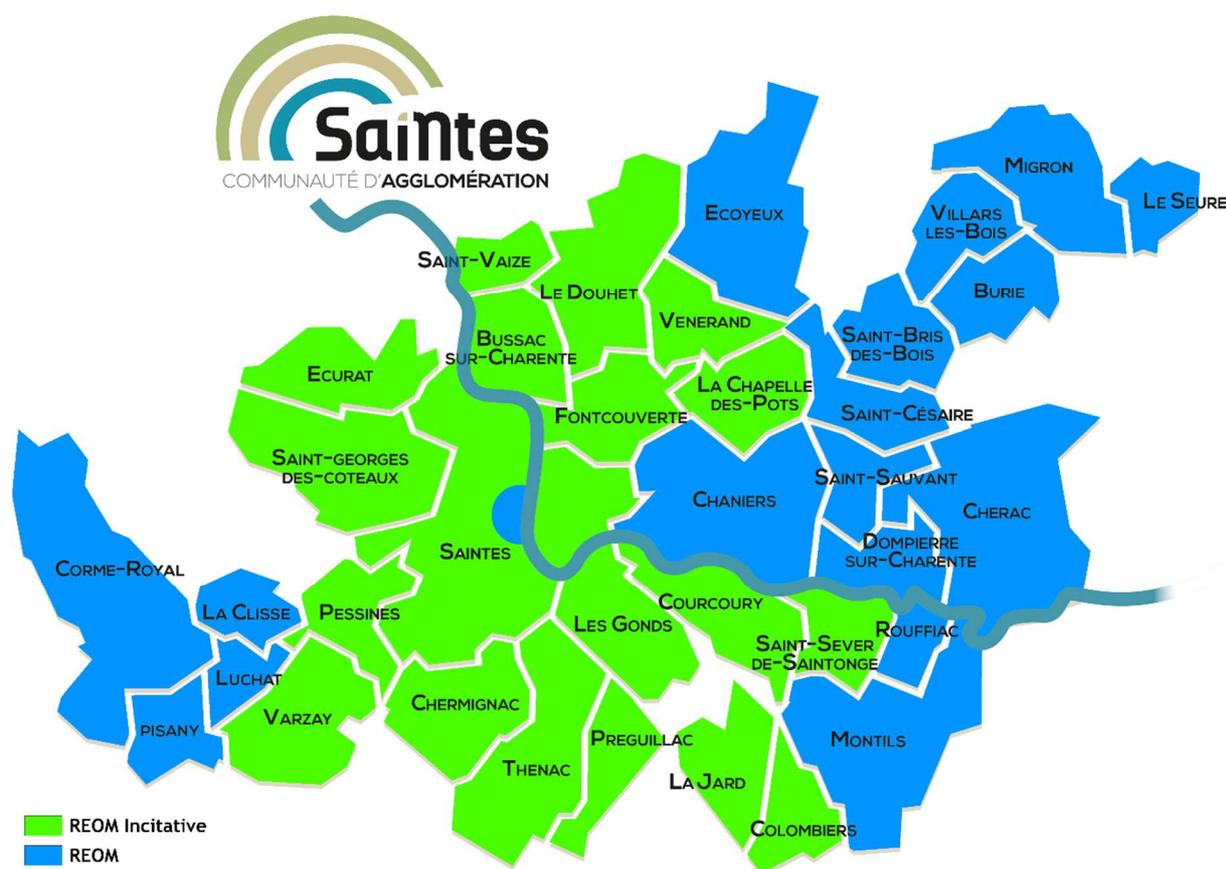
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			
CHAPITRE	Titres émis (2017)	Titres émis (2018)	Variation 2017-2018
013. Atténuation de charges (décharge d'activité syndicale, indemnités journalières, soutiens à l'emploi)	99 018,22 €	62 520,37 €	-37%
70. Prestations de service (redevance et facturation des professionnels à la déchetterie artisanale)	7 029 628,73 €	7 001 879,44 €	0%
74. Subventions d'exploitation (subventions ADEME et éco-organismes)	49 935,51 €	53 612,53 €	7%
75. Autres produits de gestion courante	6 423,54 €	78 300,38 €	
77. Produits exceptionnels (ventes de matériels, remboursements assurance)	9 383,52 €	22 089,95 €	135%
042. Opération d'ordre de transferts entre sections (recettes amortissements subventions)	197 920,28 €	111 942,67 €	-43%
TOTAL DES RECETTES :	7 392 309,80 €	7 330 345,34 €	-1%
<i>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :</i>	<i>89 795,80 €</i>	<i>-14 796,31 €</i>	
<i>RESULTAT REPORTE DE L'ANNEE ANTERIEURE :</i>	<i>373 506,81 €</i>	<i>463 302,61 €</i>	
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION :	463 302,61 €	448 506,30 €	

2.2.2.2. Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
CHAPITRE/OPERATION	Mandats émis (2017)	Mandats émis (2018)	Variation 2017-2018
040. Opérations d'ordres de transferts entre sections (chapitre 42 de la section de fonctionnement)	197 920,28 €	111 942,67 €	-43%
16. Emprunts et dettes assimilés	28 666,67 €	28 666,68 €	0%
21. Autres (entretien des locaux)	359,00 €	0,00 €	-100%
32	0,00 €	8 288,46 €	
36. Installations à caractère spécifique (nettoyeur haute pression)	9 983,56 €	0,00 €	-100%
54. Installations générales agencements aménagements des constructions (zone de stockage bâtiment collecte)	3 162,94 €	0,00 €	-100%
59. Bâtiments (réparations Ecosite)	1 130,64 €	0,00 €	-100%
63. Conteneurs (bacs roulants)	3 091,20 €	39 151,20 €	1167%
86. Matériel roulant (2 bennes à ordures ménagères et 1 camion polybenne)	743 168,21 €	285 412,30 €	-62%
102. Caissons et compacteurs	50 018,38 €	0,00 €	-100%
105. Protection captage de Lucérat (travaux Ecosite)	6 132,24 €	0,00 €	-100%
107. Mise aux normes des déchetteries (protections de quai et débourbeur/déshuileur Corme-Royal, signalétique)	64 323,88 €	14 074,87 €	-78%
110. Autres constructions (remise en état ancienne décharge de gravats de St-Sauvant)	28 633,08 €	0,00 €	-100%
440. PAV	0,00 €	431 435,49 €	
474. Matériel informatique (copieur + badgeuse + PDA brigade)	2 160,00 €	7 585,41 €	251%
TOTAL DES DEPENSES :	1 138 750,08 €	926 557,08 €	-19%

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES			
CHAPITRE	Titres émis (2017)	Titres émis (2018)	Variation 2017-2018
040. Opérations d'ordres de transferts entre sections (chapitre 42 de la section de fonctionnement)	862 996,54 €	919 382,59 €	7%
10. Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	152 567,71 €	0,00 €	-100%
13. Subventions d'investissement reçues	41 591,37 €	0,00 €	-100%
TOTAL DES RECETTES :	1 057 155,62 €	919 382,59 €	-13%
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :	-81 594,46 €	-7 174,49 €	
<i>RESULTAT REPORTE DE L'ANNEE ANTERIEURE :</i>	<i>2 440 876,43 €</i>	<i>2 359 281,97 €</i>	
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION :	2 359 281,97 €	2 352 107,48 €	

2.2.3. Modalités d'établissement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères



Redevance et règlements de prestations reçus en 2017 : 7 088 294,06 € TTC

dont :

- facturation des professionnels en déchetterie artisanale : 73 879,01 € TTC
- facturation du Centre Hospitalier de Saintonge : 108 887,81 € TTC
- nettoyage des dépôts sauvages et manifestations : 11 317,00 € TTC

Subventions et soutiens des éco-organismes reçus en 2017 : 53 612,53 € TTC

(soutiens des éco-organismes pour les D3E et les DDS)

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2018 a été l'année de mise en œuvre de changements importants dans l'organisation du service public de gestion des déchets de la Communauté d'Agglomération de Saintes avec l'harmonisation des modalités de collecte et de facturation sur le territoire de la CDA :

- 1^{er} janvier: Extension de la redevance incitative (REOMI ou RI) à l'ensemble des usagers de la CDA (hors centre-ville rive gauche de Saintes) tout en maintenant les tarifs existants sur les 19 communes déjà assujetties à la RI,
- 1^{er} janvier 2018 : Passage à une collecte des ordures ménagères une semaine sur deux pour les usagers équipés de bacs roulants,
- 1^{er} juillet 2018 : Harmonisation de la collecte des déchets de verre et de papier en apport volontaire sur l'ensemble des communes de la CDA.

Ces changements se sont accompagnés d'une évolution des consignes de tri avec le transfert des emballages en papier-carton dans le flux papier.

Après avoir travaillé en profondeur sur l'organisation de son schéma de collecte, la CDA de Saintes s'attèlera en 2019 au chantier de modernisation de son réseau de déchèteries afin d'améliorer à terme le service rendu aux usagers et de faciliter encore le geste de tri dans un contexte national d'augmentation de la fiscalité des déchets et des coûts de traitement des différents déchets.